



N°21

LANTEN'EWS

Votre bulletin communal
d'informations

INFORMATIONS DIVERSES

- Le département de la Haute-Saône entreprend actuellement des travaux dans la commune. La route départementale D18 sera temporairement fermée au niveau du pont de la Lanterne pour une période d'environ 15 jours à partir du lundi 11 septembre. Une déviation sera mise en place via Belmont et Rignovelle. Un arrêté municipal a été établi pour restreindre la circulation (à l'exception des résidents) dans la rue des Ombergeons. En effet, la chaussée vient d'être récemment rénovée, et nous tenons à la préserver en bon état. Pour faciliter les déplacements des habitants du village, nous autorisons l'accès à cette rue, notamment pour déposer les enfants qui doivent prendre les différents bus scolaires. Une exception sera faite pour le bus de transport des enfants vers le pôle éducatif de Franchevelle, qui sera autorisé à emprunter cette rue. Des contrôles de gendarmerie seront effectués pour prévenir toute forme d'abus, en particulier en ce qui concerne les véhicules de grande taille. L'accès piéton au niveau du pont sera également interdit pour des raisons de sécurité. Nous vous prions de conduire avec précaution dans la rue des Ombergeons, car celle-ci est étroite.
- La société en charge des travaux actuels poursuivra ensuite par la consolidation de l'enrochement dans la rue de la Lanterne.

Nous nous excusons par avance pour les désagréments que cela pourrait occasionner.

- Cet été, nous avons été contactés à plusieurs reprises au sujet d'incursions de chats dans des habitations du village. Nous tenons à souligner que les propriétaires de chats sont tenus de prendre des mesures pour empêcher leurs animaux de vagabonder et de causer des désagréments à autrui. En cas de dommages matériels ou de préjudices causés par un chat, le propriétaire du chat peut être tenu légalement responsable. Il existe actuellement des systèmes de clôture anti-fugues qui peuvent contribuer à limiter la divagation des chats. De plus, il est essentiel de faire preuve de responsabilité en tant que propriétaire de chat en veillant à ce qu'il soit identifié (par puce électronique ou tatouage) et stérilisé afin de prévenir la prolifération des chats errants. Nous avons également mis en place une convention avec les vétérinaires de Lure pour faciliter ce processus. N'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie pour obtenir de plus amples informations à ce sujet.

Le Maire,
David BALAUD

Suivez-nous sur internet ou contactez nous par mail : contact@lantenot.fr

